



Réf. T1/14

MSC/Circ.1142  
MEPC/Circ.425  
20 décembre 2004

## **INSCRIPTION DU NUMÉRO OMI D'IDENTIFICATION DU NAVIRE SUR LES PLANS, MANUELS ET AUTRES DOCUMENTS DU NAVIRE**

1 Après avoir identifié les avantages qu'offrirait l'inscription du numéro OMI d'identification du navire sur les plans, manuels et autres documents du navire aux fins de la sécurité et de la sûreté maritimes et de la protection du milieu marin, car ce numéro permettrait de vérifier plus facilement que la documentation qui doit se trouver à bord du navire a trait au navire en question et faciliterait également le déroulement des enquêtes, le Comité de la protection du milieu marin à sa cinquante-deuxième session et le Comité de la sécurité maritime à sa soixante-dix-neuvième session ont approuvé l'inscription du numéro OMI d'identification du navire sur les plans, manuels et autres documents du navire, comme il est indiqué en annexe.

2 Les Gouvernements Membres sont invités à procéder à cette inscription dans la mesure où cela est possible dans la pratique et à la porter à l'attention de toutes les parties concernées.

\*\*\*

## ANNEXE

### **INSCRIPTION DU NUMÉRO OMI D'IDENTIFICATION DU NAVIRE SUR LES PLANS, MANUELS ET AUTRES DOCUMENTS DU NAVIRE**

- 1 Les navires sont tenus d'avoir à bord un grand nombre de plans, manuels et autres documents.
- 2 Le système de numéros OMI d'identification des navires adopté par l'Organisation par la résolution A.600(15) a été rendu obligatoire en vertu de la règle 1/3 du chapitre XI de la Convention SOLAS.
- 3 Le numéro OMI d'identification du navire devrait être inscrit de manière clairement lisible et non ambiguë sur tous les plans, manuels et autres documents que les navires construits le 1er juillet 2005 ou après cette date sont tenus d'avoir à bord en vertu des diverses conventions de l'OMI.
- 4 L'auteur de tels plans, manuels et autres documents devrait veiller à ce que le numéro d'identification OMI y soit inscrit avant de les soumettre à l'approbation d'une administration ou d'un organisme reconnu agissant en son nom.

---